

LA CARRIÈRE DES AGENTS DE LA CATÉGORIE B

Mise à jour au 1er juillet 2023

CATEGORIE B								
CONTROLEUR 2ème Classe OU TECHNICIEN GEOMETRE (B1)			CONTROLEUR 1ère Classe OU GEOMETRE (B2)			CONTROLEUR OU GEOMETRE PRINCIPAL (B3)		
E	IM	DM	E	IM	DM	E	IM	DM
1	368	1a	1	371	1a	1	392	1a
2	369	1a	2	372	1a	2	404	2a
3	370	1a	3	379	2a	3	419	2a
4	371	1a	4	390	2a	4	441	2a
5	372	2a	5	401	2a	5	465	2a
6	381	2a	6	416	2a	6	484	3a
7	396	2a	7	436	3a	7	508	3a
8	415	3a	8	452	3a	8	534	3a
9	431	3a	9	461	3a	9	551	3a
10	441	3a	10	480	3a	10	569	3a
11	457	3a	11	504	4a	11	587	
12	477	4a	12	534		Légende		
13	503					E : Echelon		
Valeur point d'indice au 01/07/2023 = 4,92€						IM : Indice Majoré		
						DM : Durée Moyenne		

LA CARRIÈRE DES CONTRÔLEURS DES FINANCES PUBLIQUES

Contrôleur 2ème classe :

Concours externe : ouvert aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme équivalent.

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique comptant au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans de services publics effectifs.

Concours interne spécial : ouvert aux agents administratifs ou aux agents techniques justifiant de 7 ans et six mois de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Liste d'aptitude : ouvert aux agents administratifs ou aux agents techniques justifiant de 9 ans de services publics au 31 décembre de l'année de leur nomination.

Contrôleur 1ère classe :

Concours professionnel : ouvert aux contrôleurs de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon de leur grade et justifiant de 3 ans de services dans un corps de catégorie B.

Tableau d'avancement : ouvert aux contrôleurs de 2ème classe ayant 1 an d'ancienneté dans le 8ème échelon de leur grade et justifiant de 5 ans de services dans un corps de catégorie B et aux contrôleurs de 2ème classe / techniciens géomètres, reclassés au 1er septembre 2022 ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 6ème échelon et justifiant d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Contrôleur principal :

Concours professionnel : ouvert aux contrôleurs de 1ère classe justifiant d'au moins 1 an dans le 6ème échelon de leur grade et justifiant de 3 ans de services dans un corps de catégorie B.

Tableau avancement : pour les contrôleurs de 1ère classe ayant 1 an d'ancienneté dans le 7ème échelon de leur grade et justifiant de 5 ans de services dans un corps de catégorie B et aux contrôleurs de 1ère classe / géomètres, reclassés au 1er septembre 2022 ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 5ème échelon et justifiant d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.